



# SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 251175-20260330-0106

## Norseco S.E.C.

2914, boulevard Curé-Labelle H7P 5R9 Laval Quebec - Canada

## RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE

Selon les normes canadiennes sur la culture biologique\*

Date d'émission: 30 mars 2026

Date d'expiration: 30 septembre 2026

Ecocert Canada a revu la formulation du/ des produit(s) listé(s) en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310, CAN/CGSB-32.311 et CAN/CGSB 32.312).

Ecocert Canada a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des Listes des Substances Permises (CAN/CGSB-32.311) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

Ecocert Canada a également vérifié que les méthodes de production du/ des produit(s) ainsi que ses/ leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4, 1.5 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu' **il n'est pas permis** de faire référence à Ecocert Canada sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

**Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.**

---

*\*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture - principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*



## SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 251175-20260330-0106

### Norseco S.E.C.

2914, boulevard Curé-Labelle H7P 5R9 Laval Quebec -

## ANNEXE

Date d'émission: 30 mars 2026

Date d'expiration: 30 septembre 2026

### Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique\* :

Intrants revus pour la marque de commerce : Kamterter Products LLC

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Kam-Köt O encrustment (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR)	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.

*\*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **Norseco S.E.C.** , datant du **30 mars 2026**.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.



## SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 251175-20260330-0106

### Norseco S.E.C.

2914, boulevard Curé-Labelle H7P 5R9 Laval Quebec -

## ANNEXE

Date d'émission: 30 mars 2026

Date d'expiration: 30 septembre 2026

### Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique\* :

Intrants revus pour la marque de commerce : Norseco S.E.C.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Kam-Köt O 13.0 (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR)</li> </ul>	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Kam-Köt O 13.0 P (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR)</li> </ul>	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Kam-Köt O 13.5 (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR)</li> </ul>	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.

*\*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **Norseco S.E.C.** , datant du **30 mars 2026**.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.



## SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 251175-20260330-0106

### Norseco S.E.C.

2914, boulevard Curé-Labelle H7P 5R9 Laval Quebec -

## ANNEXE

Date d'émission: 30 mars 2026

Date d'expiration: 30 septembre 2026

### Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique\* :

Intrants revus pour la marque de commerce : Norseco S.E.C.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Kamkot O 13.5 P (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR)</li> </ul>	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Kam-Köt O encrustment P (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR)</li> </ul>	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.

*\*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CSGB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **Norseco S.E.C.** , datant du **30 mars 2026**.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.